

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU TARN

affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique

EXPOSITION CANINE NATIONALE



**ENTRÉE
GRATUITE**

CASTRES

Dimanche 26 Novembre 2023

Parc des Expositions, Avenue du Sidobre

Bars
dans l'enceinte
de l'exposition

Renseignements : l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU TARN

9 route de Toulouse - 81290 VIVIERS LES MONTAGNES

Tel : 05.63.74.77.27 - asso.caninetarn@gmail.com

HOTELS : OFFICE DU TOURISME DE CASTRES : 05 63 62 63 62

CACS de la SCC

ENGAGEMENTS SUR
INTERNET:

<https://cedia.fr>
engagements en ligne,
paiement sécurisé

Entrée des chiens : 8h00
Début des jugements : 9h00

CONCOURS
Jeunes Présentateurs.
Engagement sur place, avant 13h

Cages gratuites dans
la limite de disponibilité.
Pas de réservation.

Séance de confirmation

pour les chiens non exposés (sans cage):
Samedi 25 novembre de 14h à 17h

Désignation des : Meilleur Jeune,
Meilleur Puppy, Meilleur Baby, Meilleur Vétéran,
Meilleur Couple, Meilleure Paire, Meilleur de groupe

JURY PRESENTI

*La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.
La Société organisatrice n'est pas responsable de l'absence de dernière minute d'un Juge. Aucun frais ne sera remboursé*

1° - GROUPE

Spéciale Berger blanc suisse, Berger des Pyrénées, Colley,
Shetland et autres races du groupe M. GIANNONE

2° - GROUPE

Bulldog Continental, Bouviers Suisses, Dobermann, Boxer
et autres races du groupe..... Mme PRESSIAT

3° - GROUPE

Staffordshire américain M. VILANOVA
Fox Terrier, Cairn Terrier, Scottish Terrier, West Highland White Terrier,
Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Yorkshire Terrier
et autres races du groupe..... Mme BODSON

4° - GROUPE

Teckels (confirmations M. Kerihuel) M. VEIGA (Portugal)

5° - GROUPE

Husky de Sibérie, Malamute de l'Alaska M. ESCOFFIER

6° - GROUPE

Saint Hubert, Porcelaine, Dalmatien
et autres races du groupe
(confirmations M. Kerihuel) M. VEIGA (Portugal)

7° - GROUPE

Spéciale Korthals, Braque de Weimar, Pointer
et autres races du groupe
(confirmations M. Kerihuel) M. VEIGA (Portugal)

8° - GROUPE

Retrievers, Spaniels et autres races du groupe M. CITERNE

9° - GROUPE

Bouledogues Français M. VILANOVA
Bichons, Lhasa Apso et autres races du groupe..... M. KLEIN

10° - GROUPE

Afghan, Barzoï, Whippet et autres races du groupe..... M. VILANOVA

Races non reconnues par la F.C.I.

Cursinu et autres races du groupe M. KERIHUEL

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

Afin de participer à la réussite de l'exposition et pour faire connaître la race aux visiteurs, l'exposant s'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16 h

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS :
10 NOVEMBRE (date de réception)**

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens pourront quitter l'exposition à 16 h. Les autorisations de sortie ne seront accordées qu'à partir de 14 h après versement d'une caution de 25 euros.

LOGEMENT - Des cages seront à disposition dans la limite de disponibilité. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages, sauf pour les meutes.

RESTAURATION - Bars à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur: le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'élevage.

Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer un pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la société organisatrice.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION: Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires de service qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe d'élevage ou de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine du Tarn et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS: le 10 novembre 2023.
Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS:

1° des engagements:
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- 2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition):
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire";
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S.: Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.:

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent», le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation: **12 mois sauf**

Gr. 1: Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr. 2: Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr. 3: Staffordshire Américain _____ 15 mois
Gr. 4: Tous les Teckels _____ 15 mois
Gr. 5: Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
Gr. 6: Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr. 8: Retrievers _____ 15 mois
Gr. 9: Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr. 10: Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges, de la Société organisatrice et des vétérinaires de service.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

L'Association Canine du Tarn n'assume ni surveillance, ni gardiennage.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. **En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.**

La validité du certificat débute :

- En cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat
- En cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**CONCERNANT LA CAUDESTOMIE, L'OTECTOMIE
AINSI QUE LES CHIENS DE 2^E CATÉGORIE
VEUILLEZ CONSULTER
LE RÉGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC**

Ne rien inscrire

n° d'engagement _____

Engagement Internet :
Paiement sécurisé - cedia.fr

Renvoyez votre engagement à : Cédia - Exposition de Castres - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM en joignant :

- le montant de votre engagement par chèque au nom de l'Association Canine Territoriale du Tarn
- la photocopie des justificatifs pour les classes travail et champion
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° d'identification : _____ N° LO : _____

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	--	--	---

Né le : _____ / _____ / _____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ E-mail : _____

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Ne concourant pas Meute Confirmation
 Inscription (10 euros) au secrétariat, le jour de l'exposition pour les classes Lot d'affixe et Lot de reproducteur
 Présentation des couples et paires : inscription (10 euros) au secrétariat avant 13 h

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire.	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	36 €
4 ^e chien et suivants (chacun)	32 €
Puppy, Baby, vétéran	21 €
Ne concourant pas (ni jugés, ni confirmés)	20 €
Meute avec 6 chiens en individuel	80 €
Chien supplémentaire dans la meute	25 €
Confirmation seule (voir au verso)	40 €
Total global	
Ci-joint règlement des engagements ci-dessus désignés par : <input type="checkbox"/> chèque - <input type="checkbox"/> CCP - <input type="checkbox"/> mandat (joindre copie de la preuve de paiement) Libellés à l'ordre de l'Association Canine Territoriale du Tarn	

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
10 novembre 2023 (date de réception)**

**Vous recevrez votre carte d'exposant
quelques jours avant l'exposition**

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Le règlement de vos engagements
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et les chiens de race Rottweiler, Tosa Inu et American Staffordshire Terrier
- Les photocopies des justificatifs pour l'engagement en classe Champion et Travail (voir au verso)

Publicité dans le catalogue de l'exposition :
1 page : 100 € - 1/2 page : 60 € - 1/3 de page : 30 €
Texte et règlement avant le 24 septembre au secrétariat

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16 h.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

L'entrée est gratuite !

Tout engagement non accompagné de son règlement ne sera pas pris en compte.
Aucun engagement ne sera remboursé.

JUSTIFICATIFS CLASSES TRAVAIL OU CHAMPION

à envoyer avec votre engagement (engagements papier)
ou par mail (champion@cedia.fr, travail@cedia.fr)

CLASSES TRAVAIL : copie de l'attestation SCC
autorisant l'inscription en classe travail.

CLASSES CHAMPION :

Photocopie du titre de champion national ou international

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe Ouverte.

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE

Race _____ Sexe _____

Ident. : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Tatouage ou puce

Nom du chien : _____

Père : _____ Mère : _____

Nom du producteur : _____

Nom du propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 40 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale du Tarn
Confirmation sans concours :
Samedi 25 Novembre 2023 de 14h à 17h

A renvoyer (avec votre règlement) à : Association Canine du Territoriale du Tarn
9 Route de Toulouse - 81290 VIVIERS LES MONTAGNES

ATTENTION : Concernant la caudectomie et l'otectomie veuillez consulter le règlement sur le site de la SCC. Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

